

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 6 avril 2016 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, Christian Brault, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de madame la mairesse suppléante Mélanie Genesse, formant quorum.

Est absent monsieur le maire Yves Daoust.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

16-04-063 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

16-04-064 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 avril 2016.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 9 mars 2016 et extraordinaire du 23 mars 2016
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement
 - 5.1 Demande d'autorisation d'un projet particulier au 31, rue Du Pont (kiosque de fruits et légumes) déposée dans le cadre du Règlement n° 14-110 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Adoption de la résolution d'acceptation
6. Administration générale
 - 6.1 Reconduction du contrat de la collecte des matières résiduelles pour 2017 et réduction du nombre de collectes à compter de novembre 2016
 - 6.2 Reconduction du contrat de déneigement pour 2017
 - 6.3 Calendrier des séances du conseil – Devancement de la séance du 7 septembre
 - 6.4 Mise aux normes et accroissement de capacité des étangs aérés – Offre de services de Tetra Tech QI pour assistances techniques : Approbation des dépenses
 - 6.5 Réaménagement de la rue Séguin – Octroi du contrat
 - 6.6 Contremaître des travaux publics – Embauche pour remplacement temporaire
 - 6.7 CSVT – Demande d'augmentation de la capacité d'accueil d'élèves à l'école Omer-Séguin
 - 6.8 Comptes à payer
 - 6.9 Mise en place d'un centre de formation et d'entraînement pour le combat contre l'incendie – Appui de la Municipalité à l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec

6.10 Entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec Hudson Valley – Autorisation de signature

7. Varia

7.1 Tour CIBC Charles-Bruneau – Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité

8. Levée de la séance

ADOPTÉ

16-04-065 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 9 MARS 2016 ET EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2016

Il est proposé par M. Christian Brault

Appuyé par M. Paul Lavallière

Et unanimement résolu

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du 9 mars et extraordinaire du 23 mars 2016, tels que déposés.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mario Allen demande aux élus quand sont prévus les travaux envisagés pour réduire la vitesse sur la rue St-Thomas ?

Tel que prévu au budget 2016, l'installation de dos d'âne est prévue à deux endroits sur le territoire, soit sur les rues Domaine du Huart et St-Thomas. D'ici à ce que les travaux soient effectués, prévus au printemps, une demande sera adressée à la Sûreté du Québec afin de réduire la vitesse dans ce secteur.

AMÉNAGEMENT

16-04-066 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER AU 31, RUE DU PONT (KIOSQUE DE FRUITS ET LÉGUMES) DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT N° 14-110 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ADOPTION DE LA RÉOLUTION D'ACCEPTATION

ATTENDU qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour permettre la conservation d'un kiosque de fruits et légumes sur la propriété du 31, rue Du Pont (lot 5 125 309 du cadastre du Québec) a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

ATTENDU que la demande relativement à la conservation d'un kiosque de fruits et légumes consiste à :

- autoriser l'implantation d'un kiosque de vente saisonnier de produits agricoles en bordure de la rue Principale, sur le lot 5 125 309;
- autoriser l'implantation d'un kiosque de vente saisonnier de produits agricoles à une distance de 1,45 mètre (4,75 pieds) de la ligne d'emprise de rue Principale au lieu de la distance minimale de 3 mètres (9,84 pieds) prescrit au paragraphe b) de l'article 68 du règlement de zonage n° 03-49;
- autoriser que la vente de produits agricoles ne proviennent pas de l'exploitant même du kiosque agricole;
- autoriser que les comptoirs, panneaux, kiosques et tout autre élément devant servir à exposer la marchandise ne soient pas amovibles;
- autoriser le maintien du kiosque de vente saisonnier de produits agricoles du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 juin 2015;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs établis au Plan d'urbanisme n° 03-45;

ATTENDU que les critères d'évaluation prévus à l'article 2.5 du règlement n°14-110 sur les PPCMOI ont été respectés;

ATTENDU que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU le premier projet de résolution numéro 15-11-174 adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 novembre 2015;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation sur ce projet tenue le 9 mars 2016 à 17h30 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU le second projet de résolution numéro 16-03-042 adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 9 mars 2016;

ATTENDU qu'un avis public s'adressant aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été affiché à deux endroits sur le territoire de la municipalité le 15 mars 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte, en vertu du règlement n° 14-110 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre la conservation d'un kiosque de fruits et légumes au 31, rue Du Pont, connu comme étant le lot numéro 5 125 309 du cadastre du Québec.

Que le tout soit réalisé conformément à l'implantation actuelle du kiosque de vente saisonnier de produits agricoles en bordure de la rue Principale, présent sur le lot 5 125 309.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague exige que le kiosque soit rafraîchi et maintenu propre, dans ses dimensions actuelles.

Que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ

16-04-067 RECONDUCTION DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2017 ET RÉDUCTION DU NOMBRE DE COLLECTES À COMPTER DE NOVEMBRE 2016

ATTENDU le contrat actuel avec l'entreprise Ricova (anciennement Services Monde Vert) relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que pour se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an liée à ce contrat, la Municipalité doit, en vertu de l'article B3.7 du devis n° 2014-CTMRD, en aviser l'entrepreneur avant le 30 septembre 2016;

ATTENDU que pour se prévaloir d'une réduction du nombre de collectes, la Municipalité doit, en vertu de l'article B3.1 du devis n° 2014-CTMRD, en aviser l'entrepreneur au moins deux mois à l'avance;

ATTENDU que la réduction des collectes aux deux semaines débutera en octobre 2016 pour se poursuivre jusqu'au printemps 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

De prolonger le contrat actuel d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017, avec l'entreprise Ricova, pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité, conformément au devis n° 2014-CTMRD.

De réduire le nombre de collectes aux deux semaines à compter du mois de novembre 2016 jusqu'au printemps 2017.

Qu'à une séance du conseil subséquente, une résolution confirmera les dates couvrant la collecte des matières résiduelles aux deux semaines.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Ricova, pour information.

ADOPTÉ

16-04-068 RECONDUCTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR 2017

ATTENDU le contrat actuel avec l'entreprise Noël et Fils relativement au déneigement des rues et trottoirs de la municipalité;

ATTENDU que la Municipalité souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an liée à ce contrat, conformément au devis n° 2014-DÉNEIGEMENT;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

De prolonger le contrat actuel d'un an selon l'option A (incluant le sel), soit jusqu'au 15 avril 2017, avec l'entreprise Noël et Fils, pour le service de déneigement des rues et trottoirs de la municipalité, conformément au devis n° 2014-DÉNEIGEMENT.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Noël et Fils, pour information.

ADOPTÉ

16-04-069 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – DEVANCEMENT DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

ATTENDU la résolution n° 15-12-107 établissant le calendrier 2016 des séances du conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce calendrier, afin de devancer la séance ordinaire du 7 septembre;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

De devancer la séance ordinaire prévue le mercredi 7 septembre 2016 au jeudi 1^{er} septembre 2016.

De maintenir l'endroit et l'heure de la tenue de cette séance, soit à la salle du Conseil à 20 heures.

ADOPTÉ

16-04-070 MISE AUX NORMES ET ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS – OFFRE DE SERVICES DE TETRA TECH QI POUR ASSISTANCES TECHNIQUES : APPROBATION DES DÉPENSES

ATTENDU le mandat octroyé en octobre 2015 à la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI pour effectuer la mise aux normes et l'accroissement de capacité des étangs aérés de la Municipalité;

ATTENDU l'état de situation présenté par la firme Tetra Tech QI à la rencontre plénière de mars expliquant les problématiques rencontrées quant aux données recueillies et nécessaires à l'élaboration du scénario optimal pour la réalisation de ce projet et les travaux de réparation d'urgence à effectuer à la station de pompage;

ATTENDU l'offre de service de Tetra Tech QI présentée aux élus au montant de 9 600 \$, taxes en sus, représentant les honoraires professionnels supplémentaires au mandat initialement octroyé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'approuver l'offre de services de Tetra Tech QI telle que déposée ainsi que les dépenses y étant associées.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à cette offre de services.

ADOPTÉ

RÉAMÉNAGEMENT DE LA MONTÉE SÉGUIN – OCTROI DU CONTRAT

Conformément aux discussions tenues en rencontre plénière, il est convenu d'établir tous les scénarios possibles et de prendre une décision à une séance ultérieure.

16-04-071 CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE POUR REMPLACEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU le départ en congé de maladie en janvier 2016 du contremaître des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher temporairement un contremaître afin de combler ce poste;

ATTENDU l'offre d'emploi publiée dans le bulletin municipal, sur le site Internet *Infosuroit.com*, sur le *Réseau d'information municipale* et Québec Municipal;

ATTENDU que sur 14 curriculum vitae reçus, 3 candidats ont été rencontrés en entrevue le 1^{er} avril dernier;

ATTENDU que la personne répondant le mieux aux critères d'embauche liés à ce poste temporaire est M. Patrice Demers;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'engager M. Patrice Demers à titre de contremaître des travaux publics – Remplacement temporaire, selon la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat d'embauche temporaire d'une durée minimale de six (6) mois.

ADOPTÉ

16-04-072 AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL D'ÉLÈVES À L'ÉCOLE OMER-SÉGUIN – DEMANDE ADRESSÉE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est actuellement en pleine croissance, avec de nombreux projets de développement résidentiel en cours et à venir;

ATTENDU la volonté soulevée par le conseil municipal, d'assurer le service d'éducation au niveau primaire à l'école Omer-Séguin, à tous les jeunes élèves résidant sur le territoire;

ATTENDU qu'actuellement l'école Omer-Séguin est déjà à pleine capacité et achemine certains élèves vers d'autres institutions voisines;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De demander à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands d'étudier la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil d'élèves à l'école Omer-Séguin de Saint-Louis-de-Gonzague.

Qu'une proposition soit présentée à la Municipalité afin qu'aucun jeune élève de l'école Omer-Séguin ne soit déplacé vers une autre école.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague offre son soutien et sa collaboration à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands dans ce dossier.

ADOPTÉ

16-04-073 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 87 443,19 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

16-04-074 MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAÎNEMENT POUR LE COMBAT CONTRE L'INCENDIE – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE À L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE MUTUELLE DE FEU DU QUÉBEC

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire doter son service de sécurité incendie d'installations sécuritaires pour la formation et l'entraînement pour le combat contre les incendies;

ATTENDU que les centres disponibles sont situés à une distance importante de notre territoire;

ATTENDU la réduction des frais relatifs aux examens de l'école nationale et aux déplacements pour ceux-ci;

ATTENDU qu'un centre améliorera la qualité de l'entraînement des pompiers de notre municipalité;

ATTENDU que ce centre sera accessible sans frais directs et sans limite d'utilisation à notre service incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'appuyer l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest dans ses démarches visant à effectuer une demande de subvention adressée au CLD du Haut Saint-Laurent, nécessaire aux fins de la construction d'un centre de formation et d'entraînement pour le combat contre l'incendie.

ADOPTÉ

16-04-075 ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE AU FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AVEC LES FERMES HUDSON VALLEY (CA) ULC – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, signée 12 juillet 1994, avec la compagnie Élevage Périgord 1993 inc.;

ATTENDU que la compagnie Élevage Périgord 1993 inc. a été achetée par la compagnie Les Fermes Hudson Valley (CA) ULC;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir les engagements financiers ainsi que l'utilisation par cette industrie des ouvrages d'assainissement construits par la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec la compagnie Les Fermes Hudson Valley (CA) ULC.

ADOPTÉ

VARIA

16-04-076 TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'existence du Tour CIBC Charles-Bruneau, qui regroupe plus de 350 hommes et femmes d'affaires qui enfourchent leur vélo pour rouler 1 600 km à travers le Québec, en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer;

ATTENDU la demande d'autorisation de l'organisme adressée à la Municipalité pour traverser la municipalité, le 8 juillet 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser le passage de pelotons de cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau le 8 juillet 2016 sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

De transmettre copie de la présente autorisation à l'organisme Fédération québécoise des sports cyclistes.

ADOPTÉ

16-04-077 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 20.

ADOPTÉ

Mélanie Genesse
Mairesse suppléante

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière